

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/02/2015

Revision : SOLEVAN -1-CLP du 11/02/2015

## E liquide BEN NORTHON Love Blonde sans nicotine

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1. Identification de produit

**E liquide BEN NORTHON Love Blonde sans nicotine**

Code article : TAP

**Nom commercial** : E liquide BEN NORTHON Love Blonde sans nicotine

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Liquide de recharge pour cigarettes électroniques.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SARL SOLEVAN FRANCE  
14 rue Christophe Colomb  
94370 Sucy en brie  
Tel : 01 78 12 17 17  
Email : contact@solevanfrance.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas concerné.

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

(LégislationCLP)

NON DETERMINE

Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs adaptations :

NON DETERMINE

#### 2.2. Elements d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

(LégislationCLP)

NON DETERMINE

Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs adaptations :

NON DETERMINE

# Fiche de données de sécurité

Édité le :11/02/2015

Revision : SOLEVAN -1-CLP du 11/02/2015

## 2.3. Autres dangers

NON DETERMINE

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit non réglementé.

### 3.1. Substances

NON DETERMINE

### 3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Classification CLP	Pourcentage %
ETHYL MALTOL	4940-11-8	225-582-5		ATO4 - H302	0.8
VANILLINE	121-33-5	204-465-2		ED12 - H319	0.2
2,3,5,6 TETRAMETHYL PYRAZINE	1124-11-4	214-391-2		ATO4 - H302	0.1
2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE	14667-55-1	238-712-0		ATO4, FL3 - H226, H302	0.1
FURANEOL (2,5-DIMETHYL-4-HYDROXY-3-FURANONE)		3658-77-3		222-908-8	ATO4 - H3020.1

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec la peau :** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

**Contact avec les yeux :** Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtamologue.

**En cas d'ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Vêtements souillés :** Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

NON DETERMINE

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

NON DETERMINE

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Classe d'inflammabilité :** Le produit n'est pas inflammable..

**Prévention :** Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/02/2015

Revision : SOLEVAN -1-CLP du 11/02/2015

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.**

## 6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

#### **Pour les non-secouristes**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.*

### 6.4. Référence à d'autres sections

NON DETERMINE

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- À l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

## 8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

### 8.1. Paramètres de contrôle

NON DETERMINE

# Fiche de données de sécurité

Édité le :11/02/2015

Revision : SOLEVAN -1-CLP du 11/02/2015

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique :** Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

### Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Protection non requise.
- Protection des yeux : Protection non requise.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

POINT ECLAIR EN C° :

**61**

ASPECT :

**Liquide**

ODEUR :

**Caractéristique**

COMPOSITION :

**Monopropylène glycol E1520, glycérine E422, substances aromatisantes**

DENSITE RELATIVE :

**[1.120 ; 1.160]**

INDICE DE REFRACTION :

**[1.425 ; 1.450]**

CONDITIONS DE STOCKAGE :

**En emballage clos à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité**

DATE LIMITE D'UTILISATION OPTIMALE :

**24 mois**

### 9.2. Autres informations

NON DETERMINE

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

NON DETERMINE

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

# Fiche de données de sécurité

Édité le :11/02/2015

Revision : SOLEVAN -1-CLP du 11/02/2015

## 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique ( brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- l'exposition à la lumière

## 10.5. Matières incompatibles

NON DETERMINE

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Information toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

### Informations Toxicité Aigue :

- Orale

Non déterminée

- Inhalation

Non déterminée

- Cutanée

Non déterminée

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

NON DETERMINE

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON DETERMINE

### 12.4. Mobilité dans le sol

NON DETERMINE

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NON DETERMINE

# Fiche de données de sécurité

Édité le :11/02/2015

Revision : SOLEVAN -1-CLP du 11/02/2015

## 12.6. Autres effets néfastes

NON DETERMINE

## 13. ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit** : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés** : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légagles

## 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

ADR : NON DETERMINE

IMDG:NON DETERMINE

IATA :NON DETERMINE

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON DETERMINE

IMDG:NON DETERMINE

IATA :NON DETERMINE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON DETERMINE

IMDG:NON DETERMINE

IATA :NON DETERMINE

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON DETERMINE

IMDG:NON DETERMINE

IATA :NON DETERMINE

### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON DETERMINE

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON DETERMINE

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON DETERMINE

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas concerné.

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

# Fiche de données de sécurité

Édité le :11/02/2015

Revision : SOLEVAN -1-CLP du 11/02/2015

## 15.2. *Évaluation de la sécurité chimique*

NON DETERMINE

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables  
H302 Nocif en cas d'ingestion  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Fiche de Données de sécurité selon 2001/58/CEE.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 14 14.1 14.2 14.3 14.4